

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 353 rendant provisoirement exécutoire à budget additionnelle! 19 de l'Office colonial des combattants de la Côte française des Somalis.

n° 353

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juin 1942

Numéro JO
n° 547 du 30/06/1942

Date du numéro
30 juin 1942

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 24 novembre 1937 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement, le régime financier des Offices coloniaux des mutilés, combattants, victimes de la guerre et des pupilles de la nation

Vul'arrêté n° 1187, du 22 décembre 1937, promulguant le décret susvisé

Vul'arrêté n° 521, du 24 mai 1938, organisant les services financiers de l'Office colonial

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et des textes modificatifs subséquents,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu provisoirement exécutoire le budget additionnel 1912 de l'Office colonial des combattants de la Côte française des Somalis.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.